

A propos du recueil d'études, de rapports et de discours de M. Fernand DEHOUSSE

« L'Europe et le Monde »^{*}

par Jeannine RENTIER,
Docteur en sciences sociales**.

★

« Dans l'avenir les historiens pourront lire ce recueil comme une sorte de carnet de route ou de journal de bord, pour y retrouver, non seulement la pensée d'un homme, mais un témoignage lucide dans le vif de l'action, pour des années certes décisives... »⁽¹⁾. Tels sont bien l'originalité et le mérite de ce recueil : être le carnet de route d'un homme qui participe pleinement à l'action internationale, mondiale et européenne, depuis la guerre, le témoignage lucide apporté au vif même de cette action.

Il y a un an environ, quelques amis et anciens élèves du professeur Dehousse décidèrent de fêter en même temps ses vingt-cinq ans de professorat et « vingt-cinq ans au service du droit des gens à l'Université et dans la vie internationale ».

Ils entreprirent donc de retrouver les discours, rapports et articles prononcés ou écrits par le Professeur Dehousse et de retracer ainsi les grandes étapes de son action internationale.

Touchant à la plupart des problèmes internationaux qui se posèrent à notre après-guerre, ces étapes vont de l'Organisation des Nations Unies au projet d'élections européennes, en passant par les siennes propres, lorsque, désigné par son pays pour le représenter dans les organisations internationales, mondiales et européennes, le Professeur Dehousse participa aux négociations qu'on y mena et vint ensuite devant le Sénat, dont il est membre, pour faire ratifier dans son pays les décisions qu'il avait contribué à faire prendre. (Ainsi s'explique d'ailleurs qu'un si grand nombre des discours qui figurent dans le recueil aient été prononcés au Sénat de Belgique.)

Tâche ingrate entre toutes, puisqu'elle exige de

celui qui l'assume qu'il soit parfaitement apte à juger les problèmes suivant une double optique : internationale — voire supranationale — et nationale.

Dans les textes qui ont trait à l'*Organisation des Nations Unies*, on y retrouve quelques idées-forces pour lesquelles a lutté le Professeur Dehousse :

— la défense des petits pays, et de la Belgique en particulier, devant la primauté des grandes puissances ;

— la coopération économique et sociale, dont il fut également le promoteur au Conseil de l'Europe ;

— l'assistance technique aux pays sous-développés, dont il eut dès 1949 une vue réaliste ;

— la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales et celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à propos desquelles l'auteur développa sa thèse favorite du fédéralisme régional et du fédéralisme interne.

Le deuxième chapitre du recueil contient les textes et discours relatifs au *Conseil de l'Europe*, cette organisation au fonctionnement de laquelle M. Dehousse prit une part active et importante en assumant pendant trois ans la présidence de l'Assemblée Consultative.

Ce chapitre s'ouvre sur un discours qui fait connaître directement l'Organisation, en décrivant sa

(*) Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1960, 636 pages.

** Membre du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

(1) Extrait de la préface de M. Pierre-Henri Teitgen, p. 12.

genèse, son rôle, son activité, ses relations et ses perspectives. Il contient ensuite des textes qui traitent de questions particulières et techniques telles que les projets de Charte sociale européenne et de Conseil économique et social. Comme l'écrit M. Emile Noël dans l'introduction qu'il a faite à ce chapitre, ces textes sont « riches à la fois par les analyses qu'ils contiennent et par la pensée politique qui les anime ».

Le chapitre comprend encore deux rapports présentés par M. Dehousse à l'Assemblée Consultative, avec concision, logique et persuasion : l'un contenant des propositions destinées à renforcer les relations entre cette Assemblée et les parlements nationaux, propositions qui devaient pour la plupart entrer dans la pratique, l'autre des propositions tendant à provoquer la rationalisation, difficile entre toutes, des institutions européennes autres que celles des Six.

Les trois chapitres suivants sont les récits de grandes batailles : l'une, pour la ratification du Traité instituant la C.E.C.A., dure bataille mais qui fut gagnée sur tous les plans; la deuxième, pour la ratification du Traité instituant la C.E.D., bien plus dure encore, qui, gagnée sur le plan national belge, devait être finalement perdue pour les raisons que l'on sait; la troisième enfin, pour la Communauté politique, qui ne fut même pas livrée, bien qu'elle ait été longuement et parfaitement préparée.

Parce qu'elles furent dures et l'ont souvent obligé à s'engager totalement, ces batailles révèlent totalement « l'homme public » qu'est M. Dehousse, avec sa double qualité d'homme politique et de juriste. Il est homme politique « dans les grandes analyses de la situation — relations Est-Ouest, problème allemand, Europe — et dans les choix décidés et fermes »⁽²⁾. Il est juriste et professeur de Droit international public dans l'argumentation et la démonstration rigoureuses lorsqu'il traite du problème si délicat des souverainetés nationales, lorsqu'il prouve la constitutionnalité d'un traité, lorsqu'il décrit systématiquement l'organisation que ce traité met sur pied. C'est dans l'élaboration du projet de Communauté politique — qui lui tint tant à cœur — qu'il a pu le mieux déployer sur le plan politique ses qualités de juriste.

Ces trois chapitres forment incontestablement le noyau du Recueil.

Les documents suivants, qui forment le chapitre VI de l'ouvrage, constituent une sorte de rapport de mission au service de l'Europe et du droit international : celle que le professeur Dehousse assumait en 1955 comme Président de la Commission pour le *referendum en Sarre*. Ces documents, précédés d'une introduction qui les situe historiquement et psychologiquement⁽³⁾, mettent en pleine lumière une question qui fut brûlante dans les relations franco-allemandes et dont le règlement était particulièrement nécessaire à l'Europe. Ils démontrent d'une manière passionnante combien le droit international est vivant et intimement lié aux faits.

La ratification des Traités de Rome créant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique fut le fruit de la « relance européenne » décidée à Messine en 1955. Après la profonde dépression provoquée par l'échec de la C.E.D., M. Dehousse avait trop profondément ressenti cette dépression, il en avait conçu trop d'amertume, pour ne pas participer pleinement à ce nouvel élan. Une fois de plus, le Président Dehousse « s'orientant avec prédilection vers les questions institutionnelles » donna « une analyse lucide des Traités, de leurs avantages et de leurs faiblesses »⁽⁴⁾. Cette fois cependant l'accent fut mis intentionnellement sur le caractère technique et l'aspect économique des nouvelles institutions, les questions de souveraineté étant — signe des temps — autant que possible évitées.

Mais les Traités contiennent une disposition (art. 138, par. 3) donnant à l'Assemblée Parlementaire mission d'élaborer des projets en vue d'organiser l'élection de ses membres au *suffrage universel*. Dès les premières sessions de l'Assemblée, un mouvement se dessina au sein de sa Commission des Affaires politiques visant à utiliser cette disposition et un groupe de travail fut créé qui, sous la présidence de M. Dehousse, rédigea un projet de convention. Celui-ci forme l'objet du rapport figurant au dernier chapitre du Recueil.

Le tableau ne serait pas complet si nous ne parlions de deux chapitres originaux qui figurent dans l'ouvrage et qui, par leur sujet, montrent le carac-

(2) Introduction au chapitre IV, par M. Pierre Bourguignon, page 252.

(3) Introduction au chapitre VI, par M. Emile Vandenberghe, p. 419.

(4) Introduction au chapitre VII, par M. Pierre Bourguignon, p. 454.

tère national aussi bien qu'international des préoccupations de M. Dehousse :

— l'un est intitulé « *Problèmes africains* ». Il est consacré en majeure partie aux problèmes de l'émancipation sociale au Congo et à ceux que pose à la Belgique sa tutelle sur le Ruanda-Urundi ;

— l'autre est intitulé « *Problèmes belges* ». Il contient deux parties ; la première, traitant des problèmes de voies d'eau pendants entre la Belgique et les Pays-Bas, révèle la contribution que M. Dehousse, en sa double qualité de sénateur et de spécialiste du droit international fluvial, a apportée au règlement de ces problèmes ; la deuxième, relate les efforts qu'il a déployés en faveur de l'inscription des droits économiques et sociaux dans la Constitution belge.

*
**

Si copieux que soit ce Recueil, il est loin cependant de décrire l'ensemble de l'œuvre accomplie par le professeur Dehousse.

A la lumière des derniers événements survenus en Belgique et de la position marquée qu'y a prise

M. Dehousse, il eût été intéressant, par exemple, de pouvoir lire le rapport qu'il a fait, en 1947 au Congrès des socialistes wallons, et intitulé « Le fédéralisme et la question wallonne ».

D'autre part, on pourrait regretter de ne pas voir figurer parmi les textes relatifs au Conseil de l'Europe quelque discours de politique générale européenne s'inscrivant dans un de ces larges débats dont l'Assemblée Consultative est coutumière. On peut regretter aussi que la participation de M. Dehousse aux travaux de l'Assemblée *ad hoc* ne soit pas plus abondamment relatée, le projet de Communauté politique ayant été l'une de ses préoccupations majeures dans le domaine international.

L'ancienne élève, qui se souvient avec reconnaissance de l'enseignement du maître, exprimera un autre regret : celui de ne pas trouver dans ce Recueil le texte de quelques-uns des cours ou des séminaires du professeur.

Tel quel, l'ouvrage suffit pourtant, en sa richesse incomplète, à donner une idée exacte de l'œuvre et de la pensée du professeur Dehousse, de l'action du sénateur Dehousse et, ce qui est mieux encore, peut-être de l'homme lui-même.

